|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE**

**Entre**

 Nom : …………………………………………………………………………..

Raison sociale : ……………………………………………………………….………………

 Adresse : ………………………………………………………………………

CP……………………………………Ville……………………………………

 Siret ou Siren : ………………………………………………………………..

 Téléphone :……………………………..Courriel :………………………….

Représenté(e) par : ………………………………………………………….

**Et**

Le rectorat de l’Académie de Grenoble, représenté par :

**Mme Hélène INSEL, rectrice**

**Et**

Le stagiaire : ………………………………………………….……….……….

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention règle les rapports résultant du stage effectué par :

 Mme/M. ………………………………………………………………………..

 Personnel de direction stagiaire de l’académie de Grenoble

 Etablissement d’affectation…………………………………………………..

 Adresse …………………………………..CP………….Ville……………….

Vu

le décret n°2001-1174 du 11 décembre 2011 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ;

l’arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale et à la formation d'adaptation à l'emploi des personnels détachés dans ce corps ;

l’arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire et à l'affectation des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires ;

**Article 2 : Modalités du stage**

Le stage aura lieu :

Du…………………………………au………………………………...

De …h… à …h…

Lieu…………………………………………………………………….

Adresse …………………….CP…….. Ville………………………..

Sous la responsabilité de : ……………………………… (tuteur)

**Article 3 : Objectifs du stage**

(par ex. : programme, nombre d’heures et répartition, rapport de fin de stage, attestation,……..)

**Article 4 : Position administrative du stagiaire**

Le stagiaire demeure rattaché à son établissement : il est donc en position de service pour sa protection à l’égard de risques éventuels.

**Article 5 : Obligations du stagiaire**

 Durant le stage, sauf dispositions spéciales énoncées à l’article 8 ci-après, le stagiaire est soumis au règlement intérieur de l’entreprise et aux règles générales en vigueur dans l’entreprise, notamment en matière de sécurité et ne peut prétendre à aucune rémunération par la société d’accueil.

Le stagiaire s’engage à respecter la confidentialité attachée aux situations observées et aux documents internes dont il aurait pris connaissance.

Le stagiaire a l’obligation d’informer le responsable du stage de son absence (absence médicale devant être justifiée dans le délai maximal de 48h).

Il pourra récupérer les jours de stage manqués.

**Article 6 : Droits du stagiaire**

 Le stagiaire reste sous la responsabilité du Ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche.

 Il continue de bénéficier de la couverture sociale des agents titulaires de l’Etat ainsi que de la législation sur les accidents du travail.

**Article 7 : Obligations de l’entreprise d’accueil**

L’entreprise devra être couverte pour le risque « Responsabilité Civile » résultant de l’accueil du stagiaire désigné plus haut.

En cas d’accident du stagiaire survenant au cours des heures de présence dans l’entreprise soit sur le trajet de la residence au lieu de travail, le responsable du stagiaire dans l’entreprise s’engage à faire parvenir le jour même au rectorat la declaration d’accident.

**Article 8 : Dispositions particulières**

**Article 9 : Durée- Modification**

La convention est signée et conclue pour la durée définie à l’article 3.

Les termes de la présente convention peuvent être modifiés par voie d’avenant après accord des parties.

**Article 10 : Résiliation**

Dans le cas où l’une des parties manque à ses obligations, les autres parties se réservent le droit de mettre fin à la convention. Toutefois, au préalable, un accord amiable doit être recherché.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Date :Le stagiaire, | Date : Pour l’entreprise, | Date :Le tuteur, | Date :La rectrice,Hélène INSEL |